### BOISSEVIL - MAIRIE

### Service de Contrôle de Légalité

Acte n°:  $2024_02_15$  avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 14/03/2024

Objet: Renouvellement du contrat d'abonnement entre la commune de Boisseuil et la radio Flash FM

Nature: Délibérations

Matière : Commande Publique - Marchés publics

Date de télétransmission : 15/03/2024 Agent de transmission : Stéphanie CHAVAROC

Acte: 2024\_02\_15.pdf

Annexes:

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



## Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218701902-20240314-2024\_02\_15-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 15/03/2024

#### COMMUNE DE BOISSEUIL

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers en exercice : 23 Présents : 17 Votants : 23 L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mars, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal: 8 mars 2024

PRESENTS: Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOURGEOIS Annick, Mme BRAILLON Eliane, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS: Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à Mme WISSOCQ Mathilde), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à Mme MOREAU Aurore), M. DOUDARD Christian (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), M. NARAIN Gino (Pouvoir à Mme BOURGEOIS Annick), M. EJNER Pascal (Pouvoir à M. ZBORALA Bernard).

Secrétaire de séance : M. Bernard ZBORALA

# 15. Renouvellement du contrat d'abonnement entre la commune de Boisseuil et la radio Flash FM.

Par délibération en date du 24 février 2023 le conseil municipal avait décidé de renouveler son contrat d'abonnement avec la radio Flash FM afin de diffuser les évènements organisés par la commune dans la rubrique agenda de la radio à la fois sur l'antenne, le site internet et l'application Flash FM.

Le contrat d'une durée d'un an a pris fin le 28 février 2024. A ce titre et dans la mesure où cet outil a permis une diffusion avec un rayonnement plus large que celui du territoire de la commune des évènements organisés par Boisseuil, il apparaît opportun de signer un nouveau contrat pour une durée d'un an.

La formule d'un an s'élève à 290 € et permettra de diffuser 2 manifestations par mois.

#### Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'autoriser le Maire à signer le contrat d'abonnement d'un montant de 290 € avec la radio Flash FM ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0

Fait et délibéré en Mairie Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures Le Maire,

Philippe JANICOT



